



Dossier Installations Classées pour la Protection de l'Environnement



RESUME NON TECHNIQUE

Septembre 2013



Sommaire

1.	Préar	mbule	3
2.	2. Présentation		4
3.	Impa	cts du site sur l'environnement	5
	3.1.	Données météorologiques	5
	3.2.	Impact paysager	5
	3.3.	Impact sur l'environnement eau	5
	3.4.	Impact sur l'environnement air	5
	3.5.	Impact sur l'environnement sol	6
	3.6.	Les émissions de bruit	6
	3.7.	Les déchets	6
4.	3.8. Dang	Le trafic routier ers de l'usine	6 7

1. Préambule

Afin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude et notamment les parties Etude d'Impact et Etude des dangers, celles-ci font l'objet d'un résumé non technique.

Ce document est réalisé dans le but de solliciter l'autorisation d'exploiter un banaliseur de déchets d'activités de soins à risques infectieux, c'est-à-dire de porter à la connaissance du préfet les informations relatives au projet de l'établissement.

Le dossier qui est mis à la disposition du public au cours de l'enquête publique contient entre autres :

- · Le résumé non technique
- Une présentation de l'établissement
- Une étude d'impact sur l'environnement qui traite des nuisances occasionnées par l'établissement en fonctionnement normal
- Une étude de dangers qui décrit après analyse des risques, les conséquences possibles sur l'environnement d'événements accidentels pouvant avoir lieu dans l'établissement
- Une notice de conformité de l'installation qui intéresse les prescriptions du Code du Travail dans les domaines hygiène et sécurité
- Une série de plans de localisation.

Le document qui vous est présenté est un guide conçu pour permettre de trouver facilement les informations contenues dans le dossier et qui répond sans aucun doute à vos préoccupations en matière d'environnement. Ce résumé non technique ne prétend pas fournir toutes les informations nécessaires afin d'évaluer les impacts sur l'environnement de l'usine. Il faut pour cela analyser l'ensemble du dossier.

2. Présentation

Le CHFD participe à l'offre de soins organisée pour la population de l'archipel : il est à la fois hôpital de proximité, organisateurs d'évacuations sanitaires et développe également un axe d'activités représenté par la programmation de missions spécialistes.

Il comporte aujourd'hui 121 lits, dont 44 en Médecine Chirurgie Obstétrique (MCO) et réalise 8969 journées en MCO.

Il dispose des spécialités suivantes : ORL, rhumatologie, gastro-entérologie, ophtalmologie, pédiatrie, diabéto-endocrinologie, allergologie, orthopédie, dermatologie, pneumologie et pédo-psychiatrie.

Le CHFD envisage la mise en place d'un appareil de traitement des déchets de soins à risques infectieux permettant les étapes successives suivantes :

- Chargement manuel des déchets.
- Broyage des déchets.
- Stérilisation des déchets broyés permettant ainsi de les neutraliser.
- Récupération via un conteneur placé sous la machine.

3. Impacts du site sur l'environnement

3.1. Données météorologiques

A Saint-Pierre et Miquelon, le climat est océanique et tempéré.

L'été, les températures varient du frais au chaud, avec une température normale de 16°C.

La moyenne des précipitations est aux alentours de 1000 mm, avec 300 cm de neige par an pendant l'hiver.

En juin et début juillet, la brume est courante. Alors qu'en août et septembre, les jours sont souvent ensoleillés avec des températures plus élevées mais aussi davantage de vent.

3.2. Impact paysager

Les bâtiments sont dominés par des tons homogènes à ceux de l'archipel.

Compte tenu de l'absence d'espèces végétales ayant un intérêt ou un attrait particulier sur le site d'étude, le CHFD ne sera pas de nature à créer un impact spécifique sur le milieu naturel végétal. De par l'absence de caractéristiques faunistiques terrestres remarquables (aucune espèce animale terrestre recensée), le CHFD ne sera pas de nature à générer un impact particulier sur le milieu.

3.3. <u>Impact sur l'environnement eau</u>

Les réseaux sont de types séparatifs, les réseaux d'eaux pluviales sont distincts des réseaux d'eaux usées.

Les eaux pluviales rejoignent cinq points de rejets et sont ensuite reprises dans le réseau communal. Les points de rejets des eaux usées sont au nombre de deux et sont ensuite reprises dans le réseau communal.

Les eaux de restauration transitent par un bac à graisse avant leur rejet dans le réseau.

3.4. Impact sur l'environnement air

Les rejets atmosphériques de l'hôpital sont liés :

- Aux trois chaudières,
- Aux deux groupes électrogènes.

3.5. Impact sur l'environnement sol

Les produits liquides sont stockés sur rétention.

Les surfaces de parking sont imperméabilisées et les eaux de ruissellement transitent par un séparateur d'hydrocarbures.

3.6. Les émissions de bruit

Les nuisances sonores sur le site sont limitées aux équipements suivants :

- Le compresseur alimentant la stérilisation.
- Les serveurs informatiques.
- Les compresseurs d'air médical.
- Les groupes d'eau glacée.
- Les compresseurs négatifs et positifs des chambres froides.
- Les chaudières.
- Le Banaliseur de déchets pour le traitement des DASRI (pas encore en service).

3.7. Les déchets

Les déchets sont collectés et stockés de manière sélective suivant leur nature avant d'être évacués et traités par des sociétés spécialisées.

3.8. Le trafic routier

L'hôpital dispose de 25 places de parking.

Cinq types d'activités génèrent un flux de véhicules sur le site :

- Les ambulances.
- Les Transports logistiques magasin général, cuisine et linge entre le nouvel hôpital et la maison de retraite se trouvant au centre ville.
- L'approvisionnement denrée cuisine.
- L'approvisionnement fuel.
- L'approvisionnement magasin général.

4. <u>Dangers de l'usine</u>

Les différents phénomènes dangereux étudiés sont :

- Emanation de produits toxiques pour les 3 chaudières,
- Incendie pour les 2 groupes électrogènes,
- Incendie pour les 2 cuves de stockage de fioul domestique,
- Emanation de produits toxiques pour le banaliseur de déchets.

L'analyse préliminaire des risques a permis de dresser la liste des mesures de prévention et de protection et ainsi de conclure que ces phénomènes dangereux n'ont pas d'effets en dehors des limites de propriétés.

Les effets ne sortant pas de limites de propriétés, il n'y a pas de cartographie des zones de risques dans cette étude.